



## Règlement du jeu JEU ARIEL X OLYMPICS

### 1. Organisation

- 1.1. La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, organise un jeu gratuit avec obligation d'achat sur internet et annoncé en magasin, sur le site <https://www.enviedeplus.com/>
- 1.2. L'organisation de ce jeu est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé à 110 AVENUE GALILEE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- 1.3. Procter & Gamble se réserve le droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.4. Ce jeu est valable dans toute la France Métropolitaine (Corse comprise) du 03/04/2023 au 30/06/2024.

### 2. Qui Peut Participer ?

- 2.1. Ce jeu est ouvert à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans (à la date limite de participation au jeu, soit le **15/06/2024**) et résidant en France Métropolitaine (Corse comprise).
- 2.2. Ne peuvent pas participer les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :
  - a) les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;
  - b) les personnes qui, d'une façon générale, participent à la mise en œuvre de ce jeu ; et
  - c) les membres de leurs familles respectives.

### 3. Principe du jeu

- 3.1. Les joueurs remplissant les conditions de participation ci-dessus doivent :
  - Acheter un produit participant Ariel
  - Scanner le QR code ou Visiter le site [www.ariel-loterie.fr](http://www.ariel-loterie.fr) et remplir le formulaire
  - Télécharger les preuves d'achat
- 3.2. Il est autorisé plusieurs participations par compte Envie de Plus. Chaque produit acheté donnera droit à une chance de gagner. Il ne sera autorisé qu'un seul gain par compte Envie de plus.  
(ex : un produit acheté = une chance de gagner / 2 produits = deux chances de gagner)
- 3.3. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

### 4. Comment Participer ?

- 4.1. Pour participer à ce jeu il convient de :
  - Acheter entre le 03/04/2023 00:00 et le 15/06/2024 23:59, un des produits participants ci-dessous. Conservez votre preuve d'achat.

Tous les produits Ariel de la gamme Active, Ariel Champions Edition et Lenor Unstoppables Parfum d'Ariel sont éligibles.

EAN	PRODUCT TITLE
8001090765604	ARIEL LIQUIDE 3D 23D ACTIVE
8001090765857	ARIEL LIQUIDE 3D 34D ACTIVE
8001090785350	ARIEL PODS+ 40D ACTIVE



8001090785541	ARIEL PODS+ 12D ACTIVE
8001090785879	ARIEL PODS+ 28D ACTIVE
8001090786043	ARIEL PODS+ 27D ACTIVE
8001090786203	ARIEL PODS+ 38D ACTIVE
8001841131733	ARIEL PODS+ 14D ACTIVE (379.4G)
8001841131795	ARIEL PODS+ 22D ACTIVE (596.2G)
8001841131825	ARIEL PODS+ 24D ACTIVE (650.4G)
8001841131856	ARIEL PODS+ 27D ACTIVE (731.7G)
8001841131887	ARIEL PODS+ 32D ACTIVE (867.2G)
8001841625898	ARIEL PODS+ 14D ACTIVE (351.4G)
8001841626048	ARIEL PODS+ 22D ACTIVE (552.2G)
8001841626079	ARIEL PODS+ 27D ACTIVE (677.7G)
8001841638065	ARIEL PODS+ 31D ACTIVE (778.1G)
8001841638249	ARIEL PODS+ 39D ACTIVE (978.9G)
8001841638911	ARIEL PODS+ 33D ACTIVE (828.3G)
8001841639215	ARIEL PODS+ 40D ACTIVE (1004G)
8001841639338	ARIEL PODS+ 50D ACTIVE (1255G)
8001841670799	ARIEL LIQUIDE POWER 23D ACTIVE 1265ML
8001841670829	ARIEL LIQUIDE POWER 30D ACTIVE 1650ML
8001841670850	ARIEL LIQUIDE POWER 17D ACTIVE 935ML
8001841670881	ARIEL LIQUIDE POWER 41D ACTIVE 2255ML
8006540043998	ARIEL PODS+ 40D ACTIVE (1004G)
8006540044209	ARIEL PODS+ 50D ACTIVE (1255G)
8006540057421	ARIEL PODS+ 13D ACTIVE (326.3G)
8006540058794	ARIEL PODS+ 22D ACTIVE (552.2G)
8006540058978	ARIEL PODS+ 27D ACTIVE (677.7G)
8006540059494	ARIEL PODS+ 31D ACTIVE (778.1G)
8006540133316	ARIEL LIQUIDE POWER 28D ACTIVE 1540ML
8006540370384	ARIEL PODS+ 43D ACTIVE
8006540091968	UNSTOPPABLE ARIEL ORIGINAL 10D (140G)
8006540091999	UNSTOPPABLE ARIEL ORIGINAL 15D (210G)
8006540444733	ARIEL LIQUIDE POWER 29D ACTIVE
8006540444764	ARIEL LIQUIDE POWER 44D ACTIVE
8006540565179	ARIEL ECO-RECHARGE 29D ACTIVE
8006540720950	ARIEL ECO-RECHARGE 3D 28D ACTIVE
8006540758977	UNSTOPPABLE ARIEL 20D (285G)
8006540984475	UNSTOPPABLE ARIEL ORIGINAL 19D
8006540984512	UNSTOPPABLE ARIEL ORIGINAL 11D
8700216121170	ARIEL PODS 21D EDITION LIMITEE PLATINIUM COLOR
8700216121217	ARIEL PODS 21D EDITION LIMITEE PLATINIUM
8700216110570	ARIEL LIQUIDE 22D ACTIVE
8700216110617	ARIEL LIQUIDE 31D ACTIVE



8700216154253	ARIEL ECO-RECHARGE 3D 28D ACTIVE
8700216121484	ARIEL PODS+ 10D ACTIVE (236G)
8700216119856	ARIEL PODS+ 19D ACTIVE (448.4G)
8700216113915	ARIEL PODS+ 24D ACTIVE (566.4G)
8700216267564	ARIEL PODS+ 30D* ACTIVE (708G)
8700216121101	ARIEL PODS+ 28D ACTIVE(660.8G)
8700216113809	ARIEL PODS+ 39D ACTIVE (920.4G)
8700216120692	ARIEL PODS+ 40D ACTIVE
8700216125017	ARIEL LIQUIDE 2X22D ACTIVE
8700216152617	ARIEL LIQUIDE 3x22D ACTIVE
8700216111256	ARIEL LIQUIDE 28D ACTIVE

\* Avant le 27/11/2023 le pack est de 27 doses. Le 30 doses ne sera disponible qu'après cette date.

- Scanner le QR code ou visiter [www.ariel-loterie.fr](http://www.ariel-loterie.fr) et remplissez le formulaire.
- Scanner et télécharger votre ticket de caisse (en entourant IMPERATIVEMENT la référence et le prix de votre achat concerné par l'offre ainsi que la date d'achat et le nom du magasin) et saisir le code-barres de votre produit avant le 15/06/2024.

4.2. Les frais de participation ne sont pas remboursés.

## 5. Les Lots

5.1. 150 lots de 2 tickets pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Ce lot ne comprend pas :

- Les frais d'hébergement
- Les frais de transport
- Les repas
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- L'assurance

Le Gagnant est parfaitement informé qu'il est seul responsable de l'utilisation de leur dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits

- 5.2. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.
- 5.3. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.

## 6. Désignation des Gagnants

6.1. Un tirage au sort de 30 gagnants sera effectué par un huissier de justice tous les 3 mois parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation (sur la période de participation concernée)



- Tirage au sort 1 le **24/07/2023** = Participation du 03/04/2023 au 03/07/2023
- Tirage au sort 2 le **24/10/2023** = Participation du 04/07/2023 au 03/10/2023
- Tirage au sort 3 le **24/01/2024** = Participation du 04/10/2023 au 03/01/2024
- Tirage au sort 4 le **24/04/2024** = Participation du 04/01/2024 au 03/04/2024
- Tirage au sort 5 le **24/06/2024** = Participation du 04/04/2024 au 15/06/2024

- 6.2. Les 150 gagnants seront notifiés, dans les 15 jours suivants chaque tirage au sort de leur victoire. Cependant ils ne recevront les modalités de leurs gains ainsi que leur(s) place(s) (sous format dématérialisé par email) seulement quelques semaines avant les JO, Procter & Gamble étant tributaire des décisions et notifications du Comité International Olympique quant à l'attribution des places .
- 6.3. P&G ne serait être tenu responsable eu égard aux conditions d'attribution des tickets (dates des épreuves, type d'épreuve, catégorie de tickets, partage des informations en amont de la compétition, format des places, cessions ou remboursements liste non exhaustive) indépendantes de sa volonté et/ou tributaire des décisions du Comité International Olympique.
- 6.4. Les gagnants seront prévenus par courriel. Si le gagnant nous communique une adresse email erronée, les droits du gagnant sur le prix s'éteignent. Par ailleurs, ce gagnant perd tout droit à une indemnité de quelque forme que ce soit, sans aucune possibilité de recours. Le prix sera envoyé à l'adresse indiquée par le gagnant. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné.
- 6.5. Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

## 7. Données personnelles

- 7.1. Dans le cadre de ce jeu, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 7.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que vous partagez, en conformité avec sa politique de confidentialité, pour la gestion de ce jeu et, avec votre consentement, pour vous envoyer des emails, des offres et des bons de réduction de la part de Ariel et d'autres marques de confiance de P&G (voir <https://us.pg.com/brands/> pour un aperçu de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponible sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne [https://www.pg.com/privacy/french/privacy\\_statement.shtml](https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml)
- 7.3. Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de deux années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

## 8. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

- 8.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.



- 8.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.
- 8.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée du jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.
- 8.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

## 9. Droits et responsabilités de l'organisateur

- 9.1. Les participants reconnaissent participer à ce jeu à leurs propres risques.
- 9.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:
  - a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste;
  - b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à ce jeu ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit;
  - c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de ce jeu;
  - d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;
  - e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et
  - f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour le jeu et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

Cette clause 9.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

## 10. Internet

- 10.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.
- 10.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- 10.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site <https://www.enviedeplus.com/> ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.
- 10.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

## 11. Questions et remarques

- 11.1. Toute question ou remarque concernant le présent jeu devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin du jeu au <https://conso.highco-data.fr/fr/contact/23018>. (op 23018). Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

## 12. Acceptation du Règlement – Dépôt

- 12.1. Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.



- 12.2. Le règlement complet est déposé auprès de Selarl COUTANT Huissiers de Justice Associés 47 bis B boulevard Carnot, La Nativité 13100 Aix-en-Provence. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : <https://www.enviedeplus.com/>

### 13. Attribution De Compétence

- 13.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 13.2. La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.